



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève



MARCHE DE NOEL DE BELLEVUE Samedi 28 et dimanche 29 novembre 2026

CONDITIONS GENERALES

Lieu :

Le marché se déroulera en extérieur dans le parc des Aiglettes et quelques places seront disponibles en intérieur, dans la salle Colovracum.

Dates et horaires :

Samedi 28 novembre : de 14h à 20h pour les artisans et jusqu'à 21h pour les stands repas-boissons.

Dimanche 29 novembre : de 10h à 17h

Heures d'arrivée et installation :

La répartition des stands sera faite par les organisateurs.

L'installation de votre stand pourra se faire uniquement le jour du marché, **dès 12h00 le samedi et dès 9h le dimanche**. Le nom de chaque stand sera indiqué sur place.

Le déchargement de votre marchandise sera possible à proximité, mais pas directement sur votre stand.

Inscriptions :

- Dernier délai d'inscription : **le 9 octobre 2026**.
- Le choix des artisans se fera par les organisateurs en fonction d'un équilibre entre les différents genres d'artisanats, dans le but de proposer de la diversité.
- Le paiement de la **finance d'inscription** confirme votre acceptation des conditions générales et ne sera pas remboursée en cas d'annulation de dernière minute.
- **Le délai de paiement est fixé au vendredi 13 novembre 2026 sur le compte :**

Compte postal 17-335745-2 IBAN CH 50 0900 0000 1733 5745 2
Association des Artisans de Bellevue-Genthod 1293 Bellevue

Matériel mis à disposition de chaque stand :

En intérieur : 1 table de (1m80x80), 2 chaises

En extérieur : 2 tables (1m60x60), 1 banc, un espace **abrité**, une arrivée électrique.

Matériel personnel à prévoir :

Nappes : Prévoyez des nappes UNIES et BLANCHES qui devront recouvrir l'entier de la table jusqu'au sol, côté public, afin de cacher le matériel non encore exposé ou non destiné à la vente.

Autres : Poubelle, rallonge, lumière pour éclairer votre stand, décoration du stand. Pour les stands extérieurs pensez à prendre votre chauffage **au gaz**.

Rangement :

Le dimanche soir, après 17h, chaque exposant est tenu de plier les tables et bancs qui auront été prêtés par la commune.

Sécurité :

Merci de faire surveiller votre stand en votre absence. La commune ne pourrait être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation du matériel.

Un local sera mis à disposition des stands extérieurs pour laisser votre matériel durant la nuit de samedi à dimanche. De même un agent de sécurité sera sur le site afin d'effectuer des rondes de surveillance.

Articles à vendre :

- La revente d'articles commerciaux est strictement interdite. **Les articles proposés doivent avoir été produits par l'exposant ou un membre de sa famille.**
- Les collectes sont interdites sur les stands.

Météo :

Le marché aura lieu par tous les temps.

En cas de tempête hivernale, le marché sera déplacé sous le préau couvert et dans la salle communale.